

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 AVRIL 2021

N° 2021-06-06

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre des lois n° 2021-160 du 15 février 2021 et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.
- Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 21
Exprimées par pouvoirs : 6
Total (mini 19) : 27

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)

Corinne MOULIN

13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN à Éric RICHARD

Déléguée excusée :

Marlène MOURIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Réalisation d'un ouvrage consacré aux forêts dans la collection de documentaires BD *Tout en BD* de la maison d'édition Casterman – Convention de partenariat

Rapport

Depuis plusieurs années la Fédération des Parcs naturels régionaux de France publie en collaboration avec des éditeurs de rang national des ouvrages de valorisation des Parcs. Pour 2021, un projet d'édition s'est organisé en partenariat avec Casterman pour un ouvrage consacré aux forêts dans sa collection de documentaires BD *Tout en BD*.

Le Parc a déjà participé à certaines des initiatives nationales lancées par la fédération (ex : réalisation d'un spot télévisé court présentant un aspect du Parc naturel régional des Baronnies provençales diffusé par France Télévision en 2020).

Dans le cadre de sa feuille de route, il est important pour le Parc de structurer sa base de données d'ouvrages et de documentation, ses modalités d'accès et d'utilisation et le cas échéant ses modalités de distribution. Une prestation d'étude a été conduite en 2020-2021 pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'une publication « Parc ».

Malgré ce besoin de structuration encore à mener, il est proposé de saisir l'opportunité de ce partenariat national pour contribuer à cette échelle à la sensibilisation des lecteurs de bandes dessinées aux enjeux de la forêt et mettre en avant la diversité de ses fonctions : économique, environnementale, récréative et sociale...

En préfiguration d'un travail plus approfondi engagé avec les partenaires sur le rôle de la maison du Parc dans le réseau des acteurs touristiques et culturels, il est proposé de revendre l'ouvrage dans la maison du Parc.

L'implication dans ce projet nécessite l'engagement dans un préachat des ouvrages, à paraître en 2022. Je vous propose de pré-acquérir 50 exemplaires, représentant un coût total de 381,38 € TTC, y compris les frais de livraison de l'ouvrage dans les locaux du Parc. Le Parc s'engage également à contribuer sur le fond à la réalisation de cet ouvrage (avis sur le synopsis et le scénario, éléments techniques de contribution).

Délibération

- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier ses mesures I.2.3 visant à « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et II.4.2 visant à « redonner une valeur économique au territoire forestier »
- Considérant la proposition de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de nous associer au partenariat national établi avec l'éditeur Casterman

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les modalités de partenariat avec la fédération des Parcs naturels régionaux fixée dans la convention ci-annexée
- **Valide** le préachat de 50 exemplaires d'un ouvrage consacré à la forêt à hauteur de 381,38 € TTC
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Claude AURIAS

